

ville proprement dite et la banlieue), soit St-Jean (T.-N.), Halifax, Montréal, Ottawa (à l'exclusion de la section québécoise), Toronto, Winnipeg, Edmonton et Vancouver.

6.2.1 Concept de la famille (unité de dépense)

La définition de la famille ou unité de dépense utilisée dans les enquêtes sur les dépenses des familles diffère de celle du recensement ou du concept de la «famille économique» employé dans les enquêtes sur les finances des consommateurs (voir Section 6.1.1). La famille ou unité de dépense se définit comme un groupe de personnes qui dépendent d'un revenu commun ou mis en commun pour les principaux postes de dépense et qui demeurent dans la même habitation, ou comme un particulier financièrement indépendant vivant seul. On considère les fils ou filles célibataires qui demeurent avec leurs parents comme faisant partie de l'unité de dépense de leurs parents. Dans la plupart des cas, les membres des unités de dépense comprenant deux personnes ou plus sont apparentés par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption et, de ce fait, répondent à la définition de la «famille économique» employée dans les enquêtes sur le revenu des familles: «groupe de particuliers apparentés par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption et qui partagent une habitation commune». Toutefois, il convient de noter que selon la définition de la «famille économique», les personnes non apparentées faisant partie d'un même ménage sont dénombrées comme personnes seules, alors que dans l'enquête sur les dépenses il est possible que deux ou plusieurs personnes non apparentées constituent une famille ou unité de dépense.

6.2.2 Régimes de dépense des familles

Outre la comparaison des tendances, il est utile de classer les régimes de dépense des familles en fonction de certaines variables connexes (revenu des familles, taille des familles, sexe et âge du chef de famille, etc.) afin de déterminer l'influence et les effets de ces divers facteurs sur les habitudes de dépense des familles. On trouvera des classifications de ce genre dans la publication intitulée *Urban family expenditure, 1972* (n° 62-541 au catalogue). La présente section donne une brève comparaison des tendances des régimes de dépense pour la période 1969-72 et une classification des dépenses des familles en 1972 selon la tranche de revenu, cette dernière variable étant celle qui exerce l'influence la plus marquée sur la plupart des postes de dépense des familles.

Tendances des dépenses, 1969-72. Si d'une part le revenu net moyen des familles de deux personnes et plus visées par l'enquête dans huit villes canadiennes est passé de \$10,560 en 1969 à \$12,549 en 1972, le tableau 6.9 indique d'autre part qu'il n'y a pas eu de mouvements significatifs dans l'ensemble des régimes de dépense de ces familles au cours de la même période. La seule exception possible provient de ce que l'augmentation susmentionnée des revenus moyens s'est traduite par une augmentation de la part des impôts sur le revenu des particuliers, lesquels figuraient pour 17.6% de l'ensemble des dépenses des familles en 1972 contre 15.6% en 1969. L'alimentation (17.1% en 1972), le logement (15.6%), l'habillement (7.4%), les déplacements et transports (12.1%) et les autres grands postes de dépense ont tous varié d'une fraction de pourcentage par rapport à ce qu'ils représentaient du budget familial lors de l'enquête précédente de 1969.

Régimes de dépense selon le revenu, 1972. Le tableau 6.10 donne les régimes de dépense, en 1972, des familles enquêtées de deux personnes et plus groupées par quintile de revenu (les familles sont classées par ordre ascendant de la taille du revenu et ensuite divisées en cinq groupes égaux). Par exemple, le revenu net moyen, avant déduction des impôts, des 20% de l'ensemble des familles formant le premier quintile est de \$5,035 comparativement à \$22,696 pour les 20% formant le dernier quintile.

Comme on pouvait s'y attendre, la part des dépenses totales du budget familial consacrée à des postes particuliers varie considérablement d'un quintile à l'autre. Les 20% des familles situées dans le premier quintile ont consacré en moyenne 47.2% de leurs dépenses totales uniquement à l'alimentation et au logement. Le pourcentage va en diminuant et tombe à 26.9% seulement pour les 20% du dernier quintile. Ce groupe-ci a dépensé une part un peu plus élevée de son budget total pour des postes tels que l'habillement, l'ameublement, les déplacements et les loisirs. Toutefois, la principale différence compensatoire réside dans le montant des impôts personnels, qui représente 6.8% seulement des dépenses totales des familles du premier quintile, contre 23.5% pour les familles du dernier quintile. La preuve que les familles situées dans les quintiles supérieurs jouissent d'une situation financière plus favorable que les autres